

SAISON 2020-2021

BOMPAS

VILLENEUVE DE LA RAHO

BAGES

Judo 66

Les Ecoles de Judo des Pyrénées-Orientales (EAO 66)

Associations affiliées à la Ligue de l'Enseignement (UFOLEP-USEP)

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

C. Postal : Ville :

Tél. 1 : Tél. 2 :

Email :

Ceinture :

Encaissé à l'inscription :	€
Encaissé fin du mois suivant :	€
Encaissé fin du mois suivant :	€
Encaissé fin du mois suivant :	€
Encaissé fin du mois suivant :	€

Vous pouvez faire jusqu'à 5 chèques

Règlement total à l'inscription
Chèques à l'ordre de : **JUDO 66**

Autorisation parentale

J'autorise mon enfant à pratiquer le judo .

Les parents doivent accompagner les enfants à l'intérieur du Dojo afin de vérifier que les cours sont assurés.

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs uniquement pendant l'horaire de la leçon.

L'abandon en cours de saison ne donne pas lieu au remboursement de la cotisation.

Date et signature

Observations (problèmes médicaux...)

Droit à l'image

Nous sommes amenés, durant la saison sportive, à mettre en ligne sur notre site internet des reportages photos (compétitions, passages de ceintures...).

Vous pouvez refuser que votre enfant soit identifié sur ces reportages.

Je ne souhaite PAS que mon enfant soit identifié : (cocher la case)

partie à conserver

BOMPAS	LUNDI 18h00-19h30 8-11 ans 2010 2011 2012 2013 (2014) +11 ans 2009 et avant	MERCREDI 14h30-16h00 4-5 ans 2016 (2017) 6-7 ans 2014-2015
VILLENEUVE DE LA RAHO	MERCREDI 17h30-19h00 4-5 ans 2016 (2017) 6-7 ans 2014-2015	VENDREDI 18h00-19h30 8-11 ans 2010 2011 2012 2013 (2014) +11 ans 2009 et avant

Cotisation annuelle (licence-assurance comprise) : **190 €** (tarif famille 170 €)

Adhérents 2019-2020 : 170 € (tarif famille 150 €)

Tarif appliqué aux saisons 2020-2021 et 2021-2022

JUDO 66

30, rue du Levant - 66300 FOURQUES

06 09 80 20 47 - contact@judo66.fr

www.judo66.fr